

Extrait du registre des délibérations du

### CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 9 décembre 2014

#### Président : François de MAZIÈRES

**Sont présents :** M. Claude JAMATI, Mme Stéphanie BANCAL, Mme Anne PELLETIER-LE BARBIER, M. Guy-Michel BÉROCHE, Mme Agnès BENELLI-SOARES, M. Claude VUILLIET, M. Luc WATTELE, Mme Nathalie JAQUEMET, M. Jean-Marc LE RUDULIER, Mme Juliette ESPINOS, M. Patrice PANNETIER, M. Richard RIVAUD, Mme Pascale RENAUD, Mme Pascale CHARTON, M. Jacques BELLIER, Mme Frédérique KIBLER, M. Olivier DELAPORTE, Mme Sylvie D'ESTÈVE, M. Pierre SOUDRY, Mme Florence NAPOLY, M. Philippe BRILLAULT, Mme Coralie BELMER, M. Richard DELEPIERRE, Mme Karin LE MÉNÉ, M. Michel CROUZAT, Mme Laurence de PINS, Mme Caroline DOUCERAIN, M. Jean-Loup ROTTEMBOURG, M. Marc TOURELLE, Mme Géraldine LARDENNOIS, M. Jean-François PEUMERY (pouvoir de Mme Francine BOBET), M. Bernard DEBAIN (pouvoir de M. Philippe BENASSAYA), Mme Sonia BRAU, M. Frédéric BUONO-BLONDEL, M. Daniel GUERSON, M. Patrick CHARLES, Mme Bénédicte AGOPIAN, M. Alain NOURISSIER (pouvoir de Mme Marie BOËLLE), Mme Emmanuelle de CRÉPY (pouvoir de Mme Magali ORDAS), M. Thierry VOITELLIER (pouvoir de Mme Corinne BÉBIN), M. Michel BANCAL, M. François-Xavier BELLAMY (pouvoir de Mme Florence MELLOR), M. François LAMBERT (pouvoir de Mme Martine SCHMIT), M. Laurent DELAPORTE, Mme Béatrice RIGAUD-JURÉ, Mme Annick PÉRILLON, M. François SIMÉONI, M. Benoît de SAINT SERNIN, M. Olivier LEBRUN, Mme Jane-Marie HERMANN, M. Jean-Michel ISSAKIDIS, Mme Marie DENAISON.

#### Absents excusés :

M. Philippe BENASSAYA (pouvoir à M. Bernard DEBAIN)  
Mme Patricia GISLE  
M. Arnaud HOURDIN  
Mme Francine BOBET (pouvoir à M. Jean-François PEUMERY)  
Mme Marie BOËLLE (pouvoir à M. Alain NOURISSIER)  
Mme Corinne BÉBIN (pouvoir à M. Thierry VOITELLIER)  
Mme Magali ORDAS (pouvoir à Mme Emmanuelle de CRÉPY)  
Mme Florence MELLOR (pouvoir à M. François-Xavier BELLAMY)  
Mme Martine SCHMIT (pouvoir à M. François LAMBERT)  
M. Erik LINQUIER  
Mme Isabelle THIS SAINT-JEAN

Secrétaire de séance : **M. François-Xavier BELLAMY**

Date de convocation : 2 décembre 2014

Date d'affichage de la convocation : 2 décembre 2014

Nombre de conseillers en exercice : 64

Nombre de membres présents : 53

Nombre de pouvoirs : 7



**N° de l'ordre du jour :**

**2014.12.25 : Avenant n°6 à la convention partenariale conclue entre le Syndicat des Transports d'Ile-de-France (STIF), Versailles Grand Parc et le Groupement Momentané d'Entreprises (GME) regroupant les entreprises de transport dans le cadre du contrat d'exploitation de type 2 relatif à l'extension du service de la ligne R au samedi.**

□ **M. Claude JAMATI, rapporteur, donne lecture du projet de délibération.**

Vu le Règlement Européen n°1370/2007 du 23 octobre 2007 relatif aux services publics de transport de voyageurs par chemin de fer et par route ;

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L.5211-18 II ;

Vu l'ordonnance n°59-151 du 7 janvier 1959 modifiée relative à l'organisation des voyageurs en Ile-de-France ;

Vu le décret n°59-157 du 7 janvier 1959 modifié relatif à l'organisation des transports de voyageurs en Ile-de-France ;

Vu le décret n°2005-664 du 10 juin 2005 portant statut du Syndicat des Transports d'Ile-de-France (STIF) ;

Vu la délibération n°2006/1161 du Conseil du STIF en date du 13 décembre 2006 portant adoption d'un nouveau cadre contractuel avec les entreprises privées d'Ile-de-France, au sens de l'article 6 bis du décret du 7 janvier 1959 ;

Vu la délibération n°2010/10140 du Conseil du STIF en date du 17 février 2010, relative à l'approbation du contrat d'exploitation de type 2 pour le réseau de Versailles Grand Parc – Le Chesnay ;

Vu le projet d'avenant n°6 à la convention partenariale entre le STIF, Versailles Grand Parc et le GME regroupant les entreprises de transport dans le cadre du contrat d'exploitation de type 2.

-----

L'objet de cet avenant porte sur la création d'une desserte le samedi sur la ligne R Phébus (Versailles Gare des Chantiers/Versailles Université, code STIF : 56 - 356 - 17).

La ligne R est l'une des lignes du réseau Phébus les plus fréquentées avec 1 million de voyageurs annuels. Elle fonctionne en semaine et toute l'année avec une fréquence, en période scolaire, de l'ordre de 3 minutes en heures de pointe et de 10 minutes en heures creuses.

Ligne courte (4 km) elle assure les correspondances en gares de Versailles Chantiers et de Montreuil ainsi que la desserte des quartiers de Saint-Symphorien et de l'Université. Des bus articulés sont affectés à cette ligne.

La création d'un service le samedi a été motivée par :

- le besoin de desservir l'Université le samedi matin,

-----

- la demande croissante de mobilité des habitants des quartiers Est de Versailles le samedi notamment pour le rabattement sur la gare de Versailles Chantiers (liaison directe inexistante aujourd'hui),
- la réponse au référentiel du PDUIF concernant les lignes fortes.

Le niveau d'offre proposé se décline comme suit :

- une fréquence de 20 minutes toute la journée,
- une amplitude de 6h30 à 21h40.

Ce projet ne nécessite pas d'acquisition de véhicule ; les bus standards existants seront mobilisés.

Conformément aux règles de financement définies dans la convention de délégation de compétences en matière de services réguliers routiers de transport de voyageurs, ce projet est financé par le STIF et par Versailles Grand Parc de la manière suivante :

- Le STIF finance la totalité des recettes reconstituées (passe Navigo, cartes Imagin'R,...) ainsi que les subventions liées à l'acquisition des véhicules (contribution C2),
- Versailles Grand Parc s'engage à financer 50 % des charges totales déduites des recettes de trafic collectées (tickets de transport), des recettes de trafic reconstituées et des subventions liées à l'acquisition des véhicules. Le STIF finance les 50 % restants.

La participation annuelle de Versailles Grand Parc pour ce projet de développement d'offre s'élève à un montant annuel fixé à :

K€ (constants 2008) HT	2015	2016
Total des contributions de Versailles Grand Parc (K€)	43	28

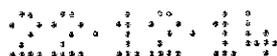
La participation de Versailles Grand Parc est indexée chaque année par application de la formule décrite à l'annexe B.5 de la convention partenariale tripartite.

La mise en œuvre de cette modification sera effective dès le 10 janvier 2015.

Cette évolution de la participation forfaitaire de Versailles Grand Parc nécessite un avenant à la convention partenariale tripartite associée au contrat d'exploitation de type 2 Versailles Grand Parc – Le Chesnay.

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur,  
Il est proposé au Conseil communautaire :

- 1) *d'approuver l'avenant n°6 à la convention partenariale tripartite associée au contrat d'exploitation de type 2 de Versailles Grand Parc-Le Chesnay relatif à la création d'une desserte le samedi sur la ligne R Phébus ;*
- 2) *d'autoriser le Président, ou son représentant, à signer cette convention ainsi que tous les actes afférents ;*
- 3) *d'inscrire les crédits au budget 2015 de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc sur le chapitre 67 : « charges exceptionnelles », nature 67443 « subventions aux fermiers et concessionnaires », fonction 815 : « transports urbains ».*

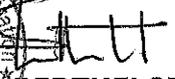


-----  
M. le Président soumet les conclusions du rapporteur  
au vote du Conseil communautaire.

Nombre de présents : **53**  
Nombre de suffrages exprimés : **60** (Incluant les pouvoirs)

Le projet de délibération mis aux voix est adopté à l'unanimité.

Pour le Président,  
Par délégation,

  
  
**OLIVIER BERTHELOT**  
Directeur Général des Services

04 77 41 41 41

04 77 41 41 41